

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 91 (1988)

Artikel: La place du Jura dans la francophonie
Autor: Viatte, Auguste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La place du Jura dans la francophonie

par Auguste Viatte

Nous vivons à l'heure de la francophonie. Des centaines de millions d'hommes s'en réclament sur tous les continents: son universalité, malgré les concurrences, dépasse ainsi celle du dix-huitième siècle, qui ne concernait que les classes cultivées d'Europe. Nous voudrions élucider quelle place peut y occuper le Jura.

Il est francophone dès l'origine. Comme en Franche-Comté, comme à Paris, comme partout à l'intérieur d'un périmètre qui, notons-le, n'a jamais correspondu nulle part à une frontière politique, le français y est issu directement du latin après un processus millénaire. Ses variations, les patois, ont perpétué les archaïsmes, effacés en grande partie par la diffusion de l'imprimerie et par la généralisation de l'enseignement. Ils n'ont jamais prétendu au rôle d'une langue littéraire. D'autant que les parlers jurassiens procèdent de la *langue d'oïl* et non de la *langue d'oc* ni du *franco-provençal* comme ceux du Léman. Evitons d'ailleurs de surfaire cette notion de franco-provençal, commode pour classer des fiches plutôt que susceptible de profondeur.

Le Jura n'a pas eu de grands écrivains, ni de centres littéraires comparables à Genève, Lausanne, Neuchâtel ou Fribourg. L'étroitesse de ses vallées ne s'y prêtait guère. Peut-être cette carence même l'a-t-elle préservé d'un isolationisme présomptueux. Il a recherché les contacts avec les pays qui partagent la même culture. Leurs problèmes, en effet, s'apparentent; leurs périls viennent du dehors. Tous les pays francophones hors de France sont des minorités aux prises avec une majorité dominante. Ils s'attachent d'autant plus fiévreusement à leur langue qu'ils y voient la seule garantie valable de leur individualité. Sans elle ils disparaîtraient, ils le savent bien; de multiples expériences l'ont démontré.

Cette conviction n'a rien d'un impérialisme culturel. Les Suisses allemands s'y trompent, dont la situation est inverse. L'Allemagne, héritière du Saint-Empire romain germanique, aspire dans ses excès à généraliser

l'annexionisme. La France, au contraire, préconise l'indépendance de chaque Etat à l'intérieur de son pré-carré et pratique un nationalisme de rejet. Ce n'est pas sur elle qu'il faut compter pour appuyer les revendications des francophones qu'elle regardera plutôt comme des gêneurs. Et son indifférence trop fréquente explique par réaction bien des réflexes hostiles où rentre beaucoup d'amour déçu.

De tels réflexes sont rares dans le Jura. Le passage s'est fait naturellement du latin, langue sacrée, langue des initiés, des savants, à la langue vulgaire, c'est-à-dire non l'allemand mais le français.

Rendons hommage au prince-évêque Christophe de Blarer: ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir compris, lui, prince du Saint-Empire, qu'exilé de sa ville épiscopale et résidant à Porrentruy, il devenait le souverain d'un petit pays francophone, et de s'être comporté en conséquence.

Désormais les actes officiels seront rédigés en français, sauf quelques annotations. Leurs procès-verbaux sont d'un style très pur et celui des dépositions qu'ils reproduisent font honneur à l'enseignement qu'ont reçu leurs auteurs. Le français remplit ainsi la fonction que lui assignait l'édit de Villers-Cotterets. Celui-ci, précisons-le, n'avait pas pour but de légiférer en matière de linguistique; il offrait plutôt une sorte de mode d'emploi dont quelques articles seulement concernent la langue.

Le français des Jurassiens repose sur cette base. Langue destinée primordialement aux hommes de loi pour résoudre les litiges, consolidée par des grammairiens et des logiciens doublés de mathématiciens, elle a cultivé les qualités qu'on s'accorde généralement à lui reconnaître: la raison, la clarté; les attribuer à je ne sais quel génie inné, ce serait du racisme. Ce n'est pas la langue qui reflète la société, mais, à l'inverse, c'est elle qui, sciemment, façonne la pensée. Elle permet ainsi de communiquer par un même code avec toute la francophonie.

Elle a pourtant ses difficultés, dues en partie à la cohabitation avec d'autres ethnies. La persistance locale de formes anciennes – septante, nonante – n'a rien de grave, d'autant qu'en bonne logique, dans les exemples cités, ce sont les formes anciennes qui ont raison. Mais il en va tout autrement des emprunts aux langues étrangères, qui pourraient aboutir à un français «fédéral» insipide ou saper les efforts des francophones pour sauvegarder leur identité.

C'est pourquoi la similitude des problèmes incite les francophones à se concerter. C'est dans cette perspective que se tiennent, depuis 1985, les *Biennales de la langue française*. Elles groupent des personnalités de toutes natures, universitaires, écrivains, sans oublier les simples usagers, car les utilisateurs, sur un pareil sujet, ont des choses utiles à dire. Après

chaque session, elles en publient les actes qui constituent de copieux volumes. On leur doit aussi, entre autres initiatives, le *Conseil de la langue française*.

Elles ont eu des précédents; le géographe Onésime Reclus, qui le premier a prononcé, en 1880, le mot de francophonie, n'a éveillé dans l'immédiat que peu de retentissement. C'est un Jurassien, Virgile Rossel, qui, en 1895, a publié la première *Histoire de la littérature française hors de France*.

En 1912, l'Université Laval, à Québec, organise le premier *Congrès de la langue française en Amérique*; celui-ci a donné naissance à un véritable exécutif, le *Conseil de la survivance française*, qui, élargi aux dimensions du continent, a été rebaptisé plus tard *Conseil de la vie française*, le mot de survivance ayant été perçu comme évoquant une maladie!

En Belgique, dans les décennies qui ont précédé la première guerre mondiale, la revue *Antée* a organisé elle aussi trois «Congrès de la langue française».

C'est toutefois vers le deuxième tiers de notre siècle que les réalisations ont pris un tour plus constructif. A côté de la Biennale et de la vénérable *Alliance Française*, aujourd'hui centenaire, de nouvelles associations surgissaient: *Culture française* qui publiait une revue de ce nom, l'*Union culturelle et technique de langue française*, dotée d'un prix par le président Senghor, sans compter de nombreuses associations professionnelles placées sous le signe de notre langue. Leur énumération remplirait des volumes.

Contentons-nous d'en retenir les deux principales, qui jouissent d'un statut presque officiel: l'*AUPELF* (*Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française*) qui étend maintenant son champ d'action aux départements d'études françaises dans les grandes universités étrangères; et l'*Agence culturelle et technique* où sont représentés une quarantaine de gouvernements aussi divers que le Maroc et le Vietnam.

Il n'est pas jusqu'aux grands clubs anglo-saxons tels que le Rotary ou le Kiwani qui n'aient leur pendant sous la forme des *Clubs Richelieu* voués particulièrement à la défense de la langue française.

C'est sur cet arrière-plan que se profile le changement de nos horizons. Nous assistons à un événement de première grandeur: la reconnaissance internationale de la francophonie. Depuis des années la diplomatie y travaillait, mais les dissensments entre Québec et Ottawa sur l'étendue de leurs pouvoirs avaient embouteillé les préparatifs.

L'obstacle est maintenant levé et les gouvernements ont passé à l'action. Elle est coordonnée par un Secrétariat général plurinational, et des

sommets mettent en contact régulièrement les chefs d'Etats: les deux premiers ont eu lieu l'un à Paris, l'autre à Québec, le troisième est prévu à Dakar; un «suivi», dans l'intervalle, veille à l'application des décisions prises. D'entrée de jeu le Canada a fondé un grand prix littéraire largement doté, confié à l'Académie française, et dont le premier titulaire a été le poète et dramaturge libanais Georges Schéhadé.

Ainsi se constituent des structures d'un type nouveau, qui, sans être identiques au «Commonwealth à la française» dont rêvaient quelques-uns, s'en rapprochent considérablement.

L'atmosphère a changé, et la notion même de francophonie peut en être modifiée. A côté des francophones d'origine, elle compte maintenant un nombre croissant de francophones d'adoption, issus de civilisations totalement différentes de la nôtre. La langue française joue toujours un rôle analogue à celui de l'édit de Villers-Cotterêts. Mais ces nouveaux francophones peuvent à leur tour l'enrichir, en conservant ou en retrouvant le sens profond de traditions proches de la nature. Senghor, sur ce point, dans la postface de ses *Ethiopiques*, a écrit des pages définitives.

Si, entre le bloc anglo-américain et le bloc soviétique, il peut se constituer non point un bloc mais un rassemblement de peuples reliés par notre culture, l'équilibre du monde peut en être transformé. Et c'est là que l'enjeu prend tout son poids.

Il ne s'agit pas d'un repli frileux, ni d'un effort pour échapper à la mécanisation de la pensée. La Suisse ne l'a guère compris; elle a manqué l'occasion de s'associer à un événement historique; ses hésitations, ses lenteurs ont surpris et choqué. Mais le Jura, terre de transition qui mène sa vie autonome, semble bien qualifié, par le passé comme par sa situation présente, pour réparer l'omission.

Auguste Viatte

HISTOIRE

100
TITRES DE LA COLLECTION DE M. LE COMTE DE MONTAIGNE
D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COUR

DE LA CHAMBRE DES COMPTES. PARIS. 1850. 8°. 12 VOLS.
LE PREMIER VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DEUXIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE TROISIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE QUATRIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE CINQUIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE SIXIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE SEPTIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE HUITIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE NEUFIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DIXIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE ONZIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DOUZIÈME VOLUME EST INTITULÉ : *LE MÉTIER DE L'ÉCRIVAIN*.
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE A VÉRIFIÉ QUE
CE VOLUME EST DÉDIÉ À LA JEUNESSE.

Auguste Vacquerie